

LA MICRO-ENTREPRISE, MOYEN DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ: MISE EN ÉVIDENCE PAR L'APPLICATION AU NIVEAU DES RÉGIONS TUNISIENNES

Authors:

GAALICHE Makram*,
HAMMAS Mohamed Amine**

Résumé. La contribution du secteur des micro-entreprises en Tunisie, dans la lutte contre la pauvreté, s'est manifestée de telle sorte que tout accroissement du nombre d'unités de micro-entreprises entraîne une réduction du taux de pauvreté. En outre, il s'est avéré que la participation de ces petites unités dans la lutte contre la pauvreté varie d'une région à une autre, selon le secteur d'activité. La détection d'une telle spécialisation sectorielle au niveau de la lutte contre la pauvreté permet l'adoption de politiques régionales ciblées, destinées à encourager la création de micro-entreprises, au niveau des secteurs d'activité les plus pertinents.

Abstract. In Tunisia, the contribution of the microentreprises sector, in the fight against poverty, has appeared so that, every increasing in the number of the microentreprises involves a reduction of the poverty rate. In addition, it proved that the participation of these small unities in the fight against poverty varies from one area to another, according to the activity sectors. The detection of such sectoral specialization on the level of the fight against poverty, allows the adoption of targeted regional policies, intended to encourage the creation of microentreprises, in the most relevant activity sectors.

Mots-clés: micro-entreprise, objectif millénaire de développement, pauvreté, région, spécialisation sectorielle, Tunisie.

JEL Classification: C13, I32, O18, O17.

*Assistant en économie à l'Institut Supérieur de Gestion de Sousse, Tunisie.

**Professeur en économie à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Sousse, Tunisie.

Introduction

Pour la première fois en 1972, le Bureau International du Travail (BIT) utilisait l'expression du «secteur informel» sur le Kenya, et ce « pour décrire les activités des travailleurs pauvres qui exerçaient un travail très pénible mais dont les activités n'étaient ni reconnues, ni enregistrées, ni protégées, ni réglementées par les pouvoirs publics » (BIT, 2002). Ce n'est qu'en 1993, pendant la quinzième Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (15^e CIST), qu'une définition statistique internationale du secteur informel a été adoptée par le BIT et reprise par la suite dans le Système de Comptabilité Nationale révisé des Nations Unies (SCN 1993). En effet, le secteur informel est défini comme « l'ensemble des activités de production et d'échange non-agricoles qui n'appartiennent pas au secteur formel, dès lors qu'elles échappent à l'enregistrement statistique et comptable et ne sont pas assujetties aux réglementations sociales et fiscales et qui relèvent du secteur institutionnel des ménages au sens du Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies » (BIT, 1993).

Selon le BIT, au niveau du secteur informel, on y trouve les indépendants, qui sont des entreprises n'employant pas de salariés de manière continue, et les micro-entreprises, qui emploient un ou plusieurs salariés de façon continue. En l'occurrence, il s'est avéré que dans les économies en développement, les micro-entreprises, en particulier, jouent un rôle crucial dans l'économie de subsistance (Charmes, 1997). En effet, il s'est avéré qu'après l'agriculture, les micro-entreprises font vivre plus de gens que n'importe quelle activité économique (Levitsky, 1989). Elles constituent une voie de réussite pour certains groupes marginalisés de la société et une option pour les personnes qui cherchent à fuir du chômage et de la pauvreté (OCDE, 1996). Elles permettent d'améliorer la participation et l'intégration des pauvres et des femmes aux activités productives et de participer ainsi à une répartition des richesses (OCDE, 1995). Jane Jacobs (1988) décrit la micro-entreprise comme unité indépendante alors que Robert Hunt, dans une étude réalisée en 1985 pour la USAID, dévoile que les professionnels du développement sont intrigués par l'incidence des micro-entreprises sur les pauvres, que ce soient des villes ou des campagnes.

En dépit de telles vertus accordées à la micro-entreprise, il n'est pas donc surprenant que des programmes visant à soutenir son développement seront mis en place. C'est le cas de la Tunisie qui, depuis son indépendance, l'Etat met en place un certain nombre d'instruments, sous forme d'incitations financières, d'institutions spécialisées en matière d'octroi de crédits, d'organes de soutien et

d'assistance, visant la promotion de la petite entreprise (PNUD, 2001). Un tel intérêt accordé à la micro-entreprise en Tunisie s'est renforcé surtout avec l'adoption en septembre 2000 de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies qui proclame à parvenir à l'horizon 2015, à la réalisation de 8 objectifs, dont la réduction de moitié du taux de pauvreté fait partie. En effet, suite à l'adoption d'une telle déclaration, la micro-entreprise tunisienne se considère parmi les principales issues pour aboutir à un tel objectif (PNUD, 2004). Cependant, la tentation est grande où on essaiera de mettre en évidence l'éventuel rôle de la micro-entreprise dans la lutte contre la pauvreté, en appliquant ceci sur l'économie tunisienne. De ce fait, en premier lieu, nous préciserons le poids du secteur des micro-entreprises dans le tissu économique tunisien. En deuxième lieu, nous analyserons la conduite et la dispersion de la pauvreté en Tunisie. En troisième lieu et sur la base d'une analyse économétrique, nous identifierons l'éventuelle implication des micro-entreprises tunisiennes dans la réduction de la pauvreté. Enfin, nous essayerons sur la base des résultats obtenus et des techniques de l'analyse des données de proposer les prévisions et la perspective à adopter, et ce en vue de consolider le rôle de la micro-entreprise tunisienne dans la réalisation de l'objectif du millénaire de réduction du taux de pauvreté.

I. La micro-entreprise en Tunisie: Développement et poids

En Tunisie, le secteur informel est identifié tout en se basant sur les critères relatifs au statut juridique de l'unité, à la taille de l'entreprise en termes d'effectif de salariés et à la tenue d'une comptabilité de l'entreprise (INS, 2002). En effet, il couvre les entreprises dont leur statut juridique est de personnes physiques, employant moins de 6 salariés et n'ayant pas de comptabilité.

D'après les résultats de l'Enquête Nationale sur les Activités Economiques des micro-entreprises en Tunisie (ENAE)¹, le nombre de ces unités n'a cessé d'augmenter, et ce en passant de 362700 en 1997 à 503536 en 2007, pour atteindre 578578 unités en 2010. L'effectif des personnes employées par ces dernières en 2007 est estimé à 507271 emplois, correspondant à 20,1% de l'emploi global. De même, le compte de production des micro-entreprises du champ de l'enquête stipule que ces unités réalisent une production de l'ordre de

¹ Toutes les données relatives à cette section sont tirées de l'Enquête Nationale sur les Activités Economiques des micro-entreprises des années 1997, 2002 et 2007 et des Statistiques issues du Répertoire National des Entreprises de l'année 2010 de l'Institut National de la Statistique de Tunisie.

3583,5 millions de dinars, de telle sorte que la valeur ajoutée dégagée est de 5203.2 millions de dinars présentant ainsi 12,15% de l'ensemble de valeurs ajoutées et 11,07% du PIB de l'année 2007. Ainsi, les micro-entreprises constituent une composante essentielle du tissu économique tunisien. Elles se sont proliférées et leurs activités contribuent significativement à la production nationale. Elles sont de ce fait présentes dans la dynamique de croissance de l'économie tunisienne.

II. La pauvreté en Tunisie: Tendances et répartition

En Tunisie, on utilisait la méthode de la mesure monétaire de la pauvreté. La méthode a été préconisée par la Banque Mondiale (BM) depuis le début des années 1980 et retenue par l'Institut National de la Statistique de Tunisie (INS). En effet, en Tunisie, il est qualifié de pauvre tout ménage dont « son revenu, appréhendé par la dépense totale de consommation, est inférieur à un niveau prédéterminé, appelé seuil de pauvreté » (INS,2000). Le seuil de pauvreté est expliqué par le revenu minimum, qu'en dessous duquel, la personne ne pourra pas assurer ses besoins les plus élémentaires en produits alimentaires et non alimentaires. Il est représenté par la somme de ces deux composantes¹. En l'occurrence, le calcul de la composante alimentaire du seuil de pauvreté se base sur le besoin énergétique minimum et le coût unitaire de la calorie du régime alimentaire de la population de référence, alors que pour la composante non alimentaire, elle est estimée par référence à la composante alimentaire et au modèle de consommation de la population de référence (INS,2000).

Cependant, l'analyse du Tableau 1 montre, qu'en Tunisie, le taux de pauvreté connaît une tendance baissière tout au long de la période (1980-2010), et ce en passant de 12,9% en 1980 à 4,6% en 2010. De même, dans le cadre de l'objectif du millénaire, qui stipule la réduction de moitié la proportion de la population pauvre à partir de l'année 1990, on constate que la Tunisie est en train de suivre le bon itinéraire, et ce par la baisse considérable du taux en passant de 6,7% en 1990 à 4,6% en 2010. Certes, l'analyse à un niveau régional montre qu'il existe une certaine disparité d'évolution du taux de pauvreté. En effet, au niveau des régions du Grand Tunis, Nord-Est et du Centre-Est, la diminution de leurs taux de pauvreté s'avère importante, vu qu'elle avoisine la

¹ La Banque Mondiale se fonde sur un seuil de pauvreté fixé à 1\$ (en parité de pouvoir d'achat) par jour et par personne. Le seuil de pauvreté en Tunisie exprimé en \$ US en PPA a pratiquement doublé entre 1980 et 2000 en passant de 1,10\$ US en 1980 à 2,15\$ US en 2000 (voir PNUD, 2004).

moitié, et ce en passant respectivement de 4,2% à 2,9%, de 4,5% à 2,3% et de 4,4% à 2,6% pendant la période (1990-2010). Par contre, la tendance baissière du taux de pauvreté au niveau des régions du Nord-Ouest et du Sud s'avère latente, et ce en passant respectivement de 10,2% à 8,8%, et de 8,1% à 5,6% pendant la période (1990-2010). En revanche, la situation dans la région du Centre-Ouest connaît une dégradation, où le taux de pauvreté enregistré dans la région correspondante a augmenté, en passant de 10,3% en 1990 à 14,3% en 2010. Donc, malgré la bonne conduite de l'indicateur de pauvreté en Tunisie au niveau global, le problème persiste encore au niveau régional. Ainsi, la Tunisie doit consolider ses efforts de lutte contre la pauvreté, et ceci en se focalisant sur ses différentes régions. Pour cette raison, et pour atteindre un tel objectif, vérifier l'éventuel rôle des micro-entreprises tunisiennes dans la lutte contre la pauvreté régionale sera une tâche primordiale, ce qui fera l'objet de l'analyse suivante.

Tableau 1: Evolution du taux de pauvreté par région en Tunisie pendant la période 1980-2010

Région	1980 Taux de pauvreté (en %)	1985 Taux de pauvreté (en %)	1990 Taux de pauvreté (en %)	2000 Taux de pauvreté (en %)	2005 Taux de pauvreté (en %)	2010 Taux de pauvreté (en %)
Grand Tunis	6,3	3,6	4,2	2,8	1,4	2,9
Nord-Est	11,5	7,8	4,5	4	2,7	2,3
Nord-Ouest	17,6	10,6	10,2	2,3	3,1	8,8
Centre-Ouest	19,7	10,9	10,3	7,1	12,8	14,3
Centre-Est	12,9	5,1	4,4	2,4	1,2	2,6
Sud	10,6	10,9	8,1	7,5	4,6	5,6
Ensemble de l'économie	12,9	7,7	6,7	4,2	3,8	4,6

Source: Institut National de la Statistique, Tunisie.

III. Relation micro-entreprise et pauvreté en Tunisie: mise en évidence

Identifier l'éventuelle influence de la micro-entreprise tunisienne sur la conduite du taux de pauvreté nécessite un ensemble de tests pour le choix de l'indicateur approprié, susceptible de mieux représenter ces petites unités. Par ailleurs, dans nos investigations, nous allons utiliser les deux dernières enquêtes publiées par

l'INS de Tunisie, c'est-à-dire l'Enquête sur le budget et la consommation et l'Enquête sur les micro-entreprises. Les données utilisées sont des données à un niveau régional, ainsi, notre échantillon est représenté par les différentes régions tunisiennes, à savoir: la région du Grand Tunis, Nord-Est, Nord-Ouest, Centre-Ouest, Centre-Est et du Sud. On va essayer, en l'occurrence, d'appréhender les micro-entreprises régionales que ce soient par leur nombre et/ou leur nombre d'emploi total. Ainsi, nous avons procédé tout d'abord à l'estimation du modèle 1 suivant:

$$\text{Modèle 1: } T_t = c + \beta M_t + \gamma E_t + \eta_t$$

Avec:

T : taux de pauvreté par région

M : nombre des micro-entreprises par région

E : nombre d'emploi total des micro-entreprises par région

Tableau 2: Principaux résultats d'estimation du modèle 1

Paramètres	Valeurs	Probabilités
constante	5,09	0,51
β	-0,62	0,96
γ	0,58	0,23
R^2	0.43	
DW	2.58	

Source: Nos propres calculs à partir du logiciel Eviews.

L'estimation du modèle 1, évoquant la relation du taux de pauvreté régional avec le nombre des micro-entreprises et le nombre d'emploi total de ces dernières par région, génère des coefficients non significatifs, vu que les valeurs des probabilités des variables explicatives sont supérieures au seuil du risque $\alpha = 5\%$ (voir Tableau 2). De plus, un problème d'auto-corrélation est détecté entre les deux variables, puisque la statistique de Durbin-Watson est supérieure à 2 ($DW=2,58>2$). De ce fait, il serait pertinent que nos deux variables soient intégrées chacune dans un modèle séparé, et ce en essayant de tester l'influence de chacune sur le taux de pauvreté régional, aboutissant ainsi aux modèles 2 et 3, tels que:

$$\text{Modèle 2: } T_t = c + \beta M_t + \eta_t$$

$$\text{Modèle 3: } T_t = c + \gamma E_t + \eta_t$$

Tableau 3: Principaux résultats d'estimation du modèle 2 et 3

	Modèle 2	
	Valeurs	Probabilités
constante	15,21	0,022
β	-0,00015	0,028
R ²	0,81	
	Modèle 3	
	Valeurs	Probabilités
constante	9,58	0,071
γ	-0.000012	0,085
R ²	0,62	

Source: Nos propres calculs à partir du logiciel Eviews.

D'après le Tableau 3, l'estimation du modèle 2, qui essaye d'appréhender la relation du taux de pauvreté avec le nombre des micro-entreprises, s'est traduite par un coefficient significatif au seuil du risque $\alpha = 5\%$, et ceci étant donné que la valeur de probabilité est égale à 0,028. En effet, l'analyse de ce modèle montre que toute augmentation de 10% du nombre des micro-entreprises régionales entraîne une diminution du taux de pauvreté de 0,0015% par région. D'autre part, l'estimation de la relation du modèle 3, qui vise à tester la pertinence de l'indicateur nombre d'emploi total des micro-entreprises sur le taux de pauvreté, génère aussi un coefficient significatif, mais au seuil du risque $\alpha = 10\%$. D'après ce modèle, toute augmentation de 10% du nombre d'emploi total des micro-entreprises régionales provoque une très infime diminution du taux de pauvreté de l'ordre de 0,00012%.

Ainsi, à l'issue de ces analyses, et en se basant sur le coefficient de détermination R² le plus élevé, on peut choisir le modèle 2 (R² = 0,81), qui représente le modèle le plus robuste. En effet, c'est le nombre des micro-entreprises tunisiennes qui est supposé être l'indicateur le plus pertinent, pour représenter ces petites unités dans l'analyse et dont tout accroissement de leur nombre se répercute par une baisse du taux de pauvreté. De ce fait, le gouvernement tunisien, en vue de soutenir son combat contre la pauvreté, devrait s'intéresser au nombre existant des micro-entreprises par région, c'est-à-dire sans tenir compte de leurs tailles, que ce soient des micro-entreprises à 2 à 3 ou à 5 employés. Donc, c'est par l'intermédiaire des politiques régionales favorisant la prolifération des micro-entreprises que la Tunisie pourrait encore réduire la proportion de la population pauvre et atteindre ainsi l'objectif du millénaire. C'est pour cette raison que la prévision, d'une part, du nombre requis des micro-entreprises par région à l'horizon 2015 et la conception, d'autre part, des politiques à adopter s'avèrent une tâche primordiale. Ce qui fera l'objet de la section suivante.

IV. Objectif de réduction de la pauvreté en Tunisie: prévision et ciblage

L'influence du nombre des micro-entreprises en Tunisie sur la conduite du taux de pauvreté donne la possibilité de prévoir, à l'horizon 2015, le nombre requis de ces unités, en vue d'atteindre l'objectif du millénaire, de réduction de moitié du taux de pauvreté. Un tel objectif nécessite le ciblage des secteurs d'activité clés, sur lesquels les politiques de promotion seront appliquées.

IV.1. Prévision

Pour l'estimation du nombre requis de micro-entreprises en Tunisie, susceptible de réduire de moitié le taux de pauvreté à l'horizon 2015, nous allons utiliser les coefficients estimés du modèle 2. Ainsi, nous utilisons l'équation suivante et dont les résultats des calculs sont affichés dans le tableau ci-après.

$$T_{R/2015} = 15,21 - 0,00015 M^{2015}$$

Avec:

$T_{R/2015}$: Taux de pauvreté régional objectif de l'année 2015

M^{2015} : Nombre requis de micro-entreprises par région en 2015

Tableau 4: Nombre requis des micro-entreprises par région selon le taux de pauvreté objectif en 2015

Région	Taux de pauvreté de l'année de référence 1990	Taux de pauvreté objectif de l'année 2015	Nombre des micro-entreprises requis en 2015
Grand Tunis	4,2%	2,1%	101193
Nord-Est	4,5%	2,25%	101183
Nord-Ouest	10,2%	5,1%	100993
Centre-Ouest	10,3%	5,15%	100990
Centre-Est	4,4%	2,2%	101186
Sud	8,1%	4%	101066
			$\sum_{2015} = 606611$
			$\sum_{2010} = 578578$

Source: Nos propres calculs à partir des résultats d'estimation du Modèle 2.

Suite à une telle prévision et en vue de réduire de moitié la proportion de la population pauvre, le nombre des micro-entreprises en Tunisie en 2015 doit

atteindre le seuil de 606611 unités, c'est-à-dire un accroissement de 28033 unités par rapport à l'année 2010. Un tel objectif nécessite des politiques régionales créatrices de micro-entreprises, orientées et visées selon la spécificité de chaque région. D'une autre manière, la Tunisie doit détecter dans chaque région les secteurs prometteurs, afin d'augmenter l'opportunité de création de micro-entreprises. De ce fait, une analyse de la répartition des micro-entreprises régionales par secteurs d'activité s'avère une tâche primordiale, ce qui fera l'objet de l'analyse ci-après.

IV.2. Répartition sectorielle des micro-entreprises par région: analyse et ciblage politique

Dans notre analyse, nous avons utilisé la technique de l'Analyse Factorielle des Correspondances (AFC), vu que nos données sont présentées dans un tableau de contingence à double entrée, c'est-à-dire avec deux variables qualitatives telles la région (7 modalités) et le secteur (8 modalités). Cette technique, par l'intermédiaire de la métrique du Khi-deux, sert à déterminer et à hiérarchiser toutes les dépendances entre les modalités des deux variables que dans notre cas ce sont régions et secteurs¹. Notre analyse se base sur la lecture du graphique obtenu à partir des coordonnées des différentes modalités ainsi que sur le tableau des contributions au Khi-deux. En effet, on peut détecter les pourcentages de contributions au Khi-deux les plus élevés reflétant les fortes dépendances des modalités correspondantes, accompagnée d'une relecture sur le graphique pour qualifier cette dépendance d'une répulsion ou attraction. Il s'agit d'une attraction (respectivement d'une répulsion) entre une modalité de la variable région et une deuxième de la variable secteur si leurs abscisses sur l'axe du graphique sont de même signe (respectivement de signes opposés). En l'occurrence, toute attraction (respectivement répulsion) sera synonyme d'une forte (respectivement d'une faible) présence du secteur correspondant dans la région considérée.

Tout d'abord, comme nous travaillons sur un tableau de contingence, la première question est de savoir s'il existe un lien entre les lignes et les colonnes, c'est-à-dire entre la variable secteur et la variable région. Par le test χ^2 , on peut tester l'hypothèse d'indépendance H_0 contre l'hypothèse H_1 de dépendance entre les deux variables. En effet, la région critique du test, c'est-à-dire la région de rejet de l'hypothèse H_0 au seuil $\alpha=5\%$ est $\chi^2 > 55,8$. Or, on a obtenu $\chi^2 = 7306,5$, donc on rejette H_0 et les variables sont dépendantes. Ainsi, nous pourrions aborder notre analyse et, à partir du logiciel de programmation Matlab, nous avons obtenu les résultats figurant dans le Tableau 5 et le Graphique 1 ci-dessous:

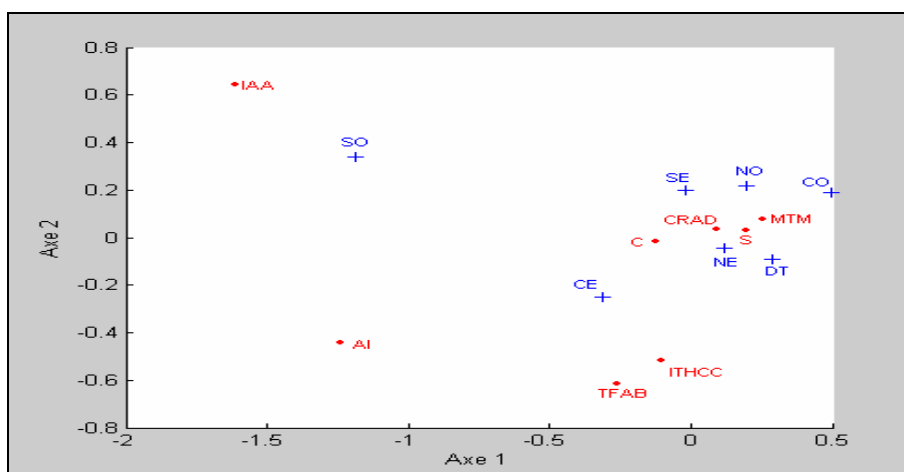
¹ Pour plus de détail sur cette technique, voir Bry, 1995, *Economica*.

Tableau 5: Contributions au Khi-deux des modalités secteur par région en %

	District de Tunis (DT)	Nord-Est (NE)	Nord-Ouest (NO)	Centre-Ouest (CO)	Centre-Est (CE)	Sud-Ouest (SO)	Sud-Est (SE)
Industries agricoles et alimentaires (IAA)	6.12	0.70	0.08	2.22	0.41	23.01	1.02
Industrie textile, habillement, cuir et chaussure (ITHCC)	0.12	1.84	0.28	1.03	2.52	1.52	0.15
Travail du bois et fabrication d'articles en bois (TFAB)	0.41	0.27	1.81	0.31	2.11	0.75	0.51
Métallurgie et travail des métaux (MTM)	1.45	0.28	0.38	0.19	1.15	0.32	0.71
Autres industries (AI)	0.87	0.13	2.85	5.35	7.03	9.16	1.62
Construction (C)	0.72	0.25	1.98	0.23	0.79	0.23	0.75
Commerce, réparations automobile et d'articles domestiques (CRAAD)	0.95	0.73	0.32	2.11	0.59	0.34	0.23
Services (S)	2.11	0.85	1.62	0.63	2.87	1.21	0.79

Source: Nos propres calculs à partir du logiciel Matlab.

Graphique 1: Représentation graphique du tableau de contingence des modalités des variables secteur et région



Source: Nos propres calculs à partir du logiciel Matlab.

Dans le Tableau 5 des contributions au Khi-deux, on a signalé toute répulsion par le caractère gras alors que l'attraction par le caractère italique. Donc, pour chaque région, le secteur ayant la contribution signalée par le caractère italique représente un secteur présent, donc contribuable à lutter contre la pauvreté dans la région considérée. Mais la contribution signalée par le caractère gras permet de saisir le secteur ayant une faible présence et donc une faible contribution à lutter contre la pauvreté au niveau de la région correspondante. En l'occurrence, on peut distinguer la plus forte attraction au niveau du secteur Industries agricoles et alimentaires (IAA) qui est fort présent dans la région Sud-Ouest (contributions au Khi-deux =23,01%), alors que la plus forte répulsion est entre le secteur IAA et la région District de Tunis (contributions au Khi-deux =6,12%). D'une autre manière, les micro-entreprises du secteur IAA jouent un rôle important au niveau de la lutte contre la pauvreté dans la région du Sud-Ouest, mais dérisoire dans la région District de Tunis. Ainsi, la contribution des micro-entreprises tunisiennes dans la lutte contre la pauvreté n'est pas uniforme entre les différentes régions en Tunisie, mais elle varie selon le secteur d'activité. Donc, une certaine spécialisation sectorielle au niveau de la lutte contre la pauvreté existe dans chaque région tunisienne.

Par conséquent, pour que les initiatives de création des micro-entreprises seraient efficaces, elles devront être orientées vers les secteurs stratégiques, c'est-à-dire vers les secteurs qualifiés de performants au niveau du combat contre la pauvreté. Ainsi, on peut proposer le Tableau 6, présentant pour chaque région les secteurs clés, dont le gouvernement tunisien doit s'y pencher, en vue d'y accroître leurs micro-entreprises. Une telle initiative vise à consolider le rôle joué par les micro-entreprises dans la lutte contre la pauvreté dans les régions correspondantes et mieux contribuer à atteindre l'objectif millénaire de développement.

Tableau 6: Identification des secteurs à promouvoir par région

	District de Tunis	Nord-Est	Nord-Ouest	Centre-Ouest	Centre-Est	Sud-Ouest	Sud-Est
Industries agricoles et alimentaires (IAA)					+	+	+
Industrie textile, habillement, cuir et chaussure (ITHCC)					+	+	+
Travail du bois et fabrication d'articles en bois (TFAB)					+	+	+
Métallurgie et travail des métaux (MTM)	+	+	+	+			

	District de Tunis	Nord-Est	Nord-Ouest	Centre-Ouest	Centre-Est	Sud-Ouest	Sud-Est
Autres industries (AI)		+			+	+	+
Construction (C)		+			+	+	+
Commerce, réparations automobile et d'articles domestiques (CRAAD)	+	+	+	+			
Services (S)	+	+	+	+			

Source: Nos investigations à partir du Tableau 5.

Conclusion

Longtemps ignoré, voire harcelé, le secteur des micro-entreprises occupe aujourd'hui une place dans les stratégies des pays en développement qui reconnaissent son rôle majeure dans la lutte contre la pauvreté. En l'occurrence, l'objectif de réduction du taux de pauvreté stipulé par la déclaration des Nations Unies et adoptée par la Tunisie rend le développement de la micro-entreprise tunisienne parmi les voies à emprunter, pour aboutir à un tel objectif. En effet, il s'est avéré que le poids de ces petites unités n'a cessé de s'affirmer dans le tissu économique tunisien, que ce soit par leur nombre que par leur contribution au niveau du PIB national. De même, on s'est aperçu de la bonne conduite de l'indicateur du taux de pauvreté en Tunisie à un niveau global, mais qui camoufle une certaine disparité à un niveau régional.

Les investigations économétriques effectuées ont permis de mettre en évidence la contribution du nombre existant des micro-entreprises en Tunisie dans la réduction du taux de pauvreté. Dans ce contexte et afin d'aboutir à réduire de moitié le taux de pauvreté à l'horizon 2015, on estime que le nombre requis des micro-entreprises en Tunisie devrait atteindre les 606611 unités. Un tel objectif pourrait être atteint, et ce par l'adoption de politiques visant la prolifération des micro-entreprises. En l'occurrence, l'analyse a pu dégager qu'au niveau de chaque région tunisienne, une certaine spécialisation sectorielle au niveau de la lutte contre la pauvreté existe. En d'autres termes, la contribution des micro-entreprises régionales au niveau de la réduction du taux de pauvreté dépend du secteur d'activité dont elles opèrent. Par une telle distinction, l'Etat pourrait cibler dans chaque région les secteurs d'activité clés, sur lesquels il appliquera ses politiques visant à encourager la création des micro-entreprises.

BIBLIOGRAPHIE

- Bureau International du Travail [1993], « Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel », Quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail (15^e CIST), Genève.
- Bureau International du Travail [1972], « Employment, incomes and equality: A strategy for increasing productive employment in Kenya », Genève.
- Bureau International du Travail [2002], « Travail décent et économie informelle », Rapport du Directeur général à la Conférence internationale du travail, 90^e session, Genève.
- Bry, X. [1995], « Analyses factorielles simples », *Economica*.
- Charmes, J. [1997], « Le secteur informel, élément de flexibilité du travail et d'adaptation des ménages en situation de crise et d'ajustement », Orstom-Ceders
- Hunt, R.W. [1985], « Private Voluntary Organizations and the Promotion of Small-Scale Enterprise », AID Evaluation Special Study No. 27, USAID, Washington, D.C.
- Institut National de la Statistique, « Le secteur des micro-entreprises en Tunisie, Analyse des résultats de l'enquête nationale sur les activités économiques des micro-entreprises de 1997 », n°1, Tunis.
- Institut National de la Statistique, « Le secteur des micro-entreprises en Tunisie, Analyse des résultats de l'enquête nationale sur les activités économiques des micro-entreprises de 2002 », n°2, Tunis.
- Institut National de la Statistique, « Enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages -1980 », Volume A, Tunisie.
- Institut National de la Statistique, « Enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages – 1985 », Volume A, Tunisie.
- Institut National de la Statistique, « Enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages -1990 », Volume A, Tunisie.
- Institut National de la Statistique, « Enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages -1995 », Volume A, Tunisie.
- Institut National de la Statistique, « Enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages -2000 », Volume A, Tunisie.
- Institut National de la Statistique, « Statistiques issues du Répertoire National des Entreprises, 2010 », Tunisie.
- Jacobs, J. [1988], « Forward, in an Operational Guide for Micro-Enterprise Projects », ACCION/Calmeadow Foundation, Toronto.
- Levitsky, J., [1989], « Microenterprises in Developing Countries », Intermediate Technology Publications, London.
- Organisation de Coopération et de Développement Economiques [1996], « Réseaux d'entreprises et développement local: compétition et coopération dans les systèmes productifs locaux », Les éditions de l'OCDE, Paris.
- Organisation de Coopération et de Développement Economiques [1995], « Support of Private Sector Development », Development Co-operation Guidelines Series, OECD, Paris
- Programme des Nations Unies pour le Développement [2004], « Stratégie de réduction de la pauvreté: Etude du phénomène de la pauvreté en Tunisie », Bureau du coordinateur résident en Tunisie, Tunis
- Programme des Nations Unies pour le Développement [2001], « Rapport national sur le développement humain en Tunisie », Tunis.